



---

MARCHÉ DE SERVICES

## RÈGLEMENT DE CONSULTATION

---

Objet du marché

---

**Marché de service de formations continues, non qualifiantes, en inter et en intra entreprises**

Pouvoir Adjudicateur

---

Mission des Offices de Tourisme de la Nouvelle-Aquitaine

Date limite de remise des offres

---

Date : 19 août 2019

Heure : 12h

Mail : [professionnalisation@monatourisme.fr](mailto:professionnalisation@monatourisme.fr)

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>OBJET ET DUREE DU MARCHÉ</b>	<b>3</b>
I.1	OBJET DU MARCHÉ	3
I.2	FORME DU MARCHÉ	3
I.3	NOMENCLATURE	3
I.4	DURÉE DU MARCHÉ – RECONDUCTION – DÉLAI D’EXÉCUTION	3
<b>II.</b>	<b>ORGANISATION DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
II.1	PROCÉDURE DE PASSATION	4
II.2	MODE DE DÉVOLUTION	4
II.3	SOUS-TRAITANCES	4
II.4	VARIANTES	4
II.5	MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
II.6	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
II.7	CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
<b>III.</b>	<b>PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>5</b>
III.1	PIÈCES DE LA CANDIDATURE	5
III.2	ASSURANCES ET RÉFÉRENCEMENT	5
III.3	CALENDRIER	6
III.4	CRITÈRES DE SÉLECTION DE L’OFFRE	6
III.5	CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	7
III.6	ATTRIBUTION DU MARCHÉ	8
III.7	VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS	8
III.8	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	8

## I. OBJET ET DUREE DU MARCHE

### I.1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent règlement de consultation porte sur la passation d'un marché privé de service soumis aux règles de la commande publique et ayant pour objet :

**La conception et la réalisation de formations continues, non qualifiantes, en inter et en intra entreprises, au profit des organismes locaux de tourisme de la Nouvelle-Aquitaine.**

La description détaillée des prestations est énoncée dans le cahier des charges technique valant document contractuel.

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- **l'acte d'engagement dûment rempli par le candidat ;**
- le cahier des charges techniques PRF MONA.

Les formations sont proposées :

- en Inter-Entreprises selon un programme de formation prédéfini
- en Intra-Entreprise selon un programme de formation à adapter à l'entreprise commanditaire.

Les prestataires ont la possibilité de :

- Proposer des formats de formation en présentiel, à distance ou en apprentissage mixte.
- Répondre à un lot ou à plusieurs.

### I.2 FORME DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de droit privé soumis aux règles de la commande publique, passé selon la procédure adaptée tel que prévu à l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

### I.3 NOMENCLATURE

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	Classification complémentaire
80000000-4 à 80660000-8 [Services d'enseignement et de formation]	80500000

### I.4 DURÉE DU MARCHÉ – RECONDUCTION – DÉLAI D'EXÉCUTION

La durée du marché est d'un an. Les délais d'exécution figurent dans le cahier des charges ayant valeur contractuelle. L'exécution débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les prestations confiées seront à effectuer au cours d'une période de 12 mois.

Le prestataire ne bénéficie d'aucun droit à reconduction à l'issue de l'achèvement de la durée d'exécution initiale.

## II. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

### II.1 PROCÉDURE DE PASSATION

Le contrat est passé en procédure adaptée sur le fondement des dispositions de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

### II.2 MODE DE DÉVOLUTION

La présente consultation fait l'objet d'une décomposition en **53 lots**.

### II.3 SOUS-TRAITANCE

Le titulaire est autorisé à sous-traiter. Dans ce cas, **il doit mentionner clairement la sous-traitance**. Il est responsable du respect, par le sous-traitant, des conditions exigées par le cahier des charges.

### II.4 VARIANTES

La proposition de variantes est autorisée.

Les candidats qui présentent des offres variantes sont également tenus de présenter une offre de base conforme à la solution exigée dans les documents de la consultation. Les exigences minimales que les candidats doivent respecter sont les prescriptions énoncées dans le cahier des charges..

Chaque variante fera l'objet d'une offre distincte et comprendra les pièces exigées à l'article III du présent règlement de la consultation. Les candidats sont tenus de présenter tous justificatifs expliquant les variantes proposées.

### II.5 MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### II.6 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

### II.7 CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend le présent règlement de consultation, le cahier des charges ainsi que le dossier de réponse valant acte d'engagement.

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site internet:

> <https://www.monatourisme.fr/appele-a-candidatures-2020-organismes-formation>

Le candidat est également informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

### III. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

#### III.1 PIÈCES DE LA CANDIDATURE

L'offre du candidat sera entièrement rédigée en langue française et exprimée en EURO (€).

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- l'acte d'engagement contenant la proposition complète et ses 6 parties dûment non modifiées et dûment remplies ainsi que ses annexes ;
- le cahier des charges signé ;
- une ou plusieurs documents complémentaires (dans la limite de 3) concernant par exemple des références pour des prestations similaires au présent marché ;
- un CV par formateur intervenant sur lequel sont précisées les dernières formations suivies par le formateur (un CV type est fourni) ;
  - lien de téléchargement :  
[https://docs.google.com/document/d/1DRSZ73eHBxp7q3x9POc6X9wTiy13\\_v48oCEIAF9PhT0/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/document/d/1DRSZ73eHBxp7q3x9POc6X9wTiy13_v48oCEIAF9PhT0/edit?usp=sharing)
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
  - ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
  - ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

Le dossier sera transmis au moyen d'un courrier électronique contenant les pièces de la candidature à l'adresse mail : [professionnalisation@monatourisme.fr](mailto:professionnalisation@monatourisme.fr)

L'appréciation des capacités économiques, professionnelles, techniques et financières des candidats est réalisée au regard des éléments demandés en partie 1 de l'acte d'engagement.

Le pouvoir adjudicateur pourra demander, en cas de candidature incomplète, la transmission des pièces manquantes.

#### III.2 ASSURANCES ET RÉFÉRENCIEMENT

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1240 à 1242 du Code civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

Les garanties devront être de conditions nécessaires et suffisantes, le titulaire supportera toute surprime éventuelle liée à une insuffisance de garantie.

Les organismes de formation candidats seront retenus sous réserve d'être référencés Datadock dès 2020.

Le candidat retenu est tenu de notifier à la MONA toutes modifications survenant au cours de l'exécution du marché pour le bon déroulement des prestations à venir.

### III.3 CALENDRIER

- Lancement de la procédure d'appel d'offres : vendredi 12 juillet 2019
- Date limite pour la réception des candidatures : lundi 19 août 2019 avant 12h
- Possibilité de réaliser un entretien complémentaire, à la demande du pouvoir adjudicateur : lundi 19 août 2019 au mercredi 11 septembre 2019
- Choix des prestataires retenus : jeudi 12 septembre 2019

### III.4 CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'OFFRE

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Compréhension de la commande</b>	20%
<b>Compétence et expertise</b>	25%
<b>Prix de la proposition</b>	25%
<b>Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement</b>	30%

La MONA évaluera le **critère compréhension de la commande** à partir des éléments suivants :

- pour chaque lot, la compréhension des enjeux et la bonne formulation de la demande, l'adéquation des contenus proposés à la commande et à la cible, le niveau de détail de la réponse, la clarté de la réponse, les modalités de réponse
- pour l'ensemble des lots la qualité de la prestation (partie 5 de l'Acte d'engagement)

Pour chaque lot, la MONA évaluera le **critère compétence et expertise** à partir des éléments suivants :

- CV du formateur et expériences précédentes sur le sujet et/ou avec le public-cible, formations continues suivies par le formateur et actualisation de son expertise
- références de l'organisme de formation

Pour chaque lot, la MONA évaluera le **critère prix** à partir des éléments suivants :

- Le prix total proposé, pour le lot, par le soumissionnaire, est présenté sous la forme d'un prix journée incluant tous les frais éventuellement nécessaires (déplacements, hébergements, repas matin et soir). Le prix journée est mentionné en HT ou net de taxes (pour les organismes non assujettis). Les organismes de formation soumis à la TVA le font savoir et mentionnent le

prix HT et le prix TTC de la journée. A savoir : le coût de repas du midi d'une journée de formation en présentiel est pris en charge par la MONA.

- Le respect, par le soumissionnaire, de la fourchette de prix indicative, compris entre 700 € HT ou nets de taxes et 1100 € HT ou nets de taxes pour une journée de formation (frais afférents à l'action compris comme le déplacement, la conception du programme de formation).

Pour chaque lot, la MONA évaluera le critère **méthodes pédagogiques**, une attention particulière sera portée sur trois éléments :

- La capacité du formateur à dispenser une formation de qualité, l'adaptation du formateur au profil du groupe de stagiaire, le rythme de la formation, les supports pédagogiques, méthodes d'animation, outils proposés, matériel utilisé, modalités d'évaluation et de suivi
- La protection des données personnelles : La MONA et la Commission PRF N-A porteront une attention toute particulière aux réponses intégrant les problématiques liées à la réforme des règles de l'Union Européenne en matière de protection des données (RGPD 25 mai 2018 et loi sur les données du 20 juin 2018). En effet, pour toutes les formations où ce sujet est concerné, il sera demandé aux organismes de formation de rigoureusement traiter la question avec les stagiaires, de manière à les sensibiliser ou accompagner, selon leur niveau.
- L'attention portée à l'utilisateur ou client : la MONA et la Commission PRF N-A porteront aussi une attention particulière, pour les formations concernées, aux méthodes pédagogiques intégrant une réflexion centrée sur le client ou l'utilisateur.
- Le développement durable et l'éco-responsabilité : la MONA et la Commission PRF N-A encouragent les organismes de formation à intégrer les notions d'éco-responsabilité et globalement de développement durable dans leurs propositions. Cette notion concerne toutes les formations. Cela implique le respect de l'environnement (par exemple dans les modules commercialisation ou conseil aux prestataires), la qualité de vie au travail, l'intelligence collective et la performance durable des entreprises (en particulier pour les modules management, GRH, mais aussi fédérer son réseau d'acteurs, photothèque,...), l'écologie numérique (GRC, graphisme,...).

La MONA se réserve le droit de ne pas donner suite à une consultation en cas d'offres incomplètes ou insatisfaisantes.

La MONA pourra engager une négociation avec les candidats afin de préciser certains éléments de la réponse. La MONA pourra également engager une négociation avec les candidats portant sur tous les éléments de leur offre, notamment la qualité et le prix, sans toutefois remettre en cause les caractéristiques substantielles des offres ou du marché. La MONA mène cette négociation dans le respect du secret industriel et commercial entourant le savoir-faire des candidats. La négociation ne peut être utilisée pour diffuser à l'ensemble des candidats la solution innovante imaginée par l'un d'entre eux.

### III.5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les candidats transmettront leurs candidatures et leurs offres en un **seul courrier électronique** à l'adresse [professionnalisation@monatourisme.fr](mailto:professionnalisation@monatourisme.fr) avec pour objet : "Nom de l'organisme de formation - Candidature PRF2020 MONA - N° du lot(s)"

Il leur est possible d'inclure dans ce mail un lien de téléchargement vers le dossier complet de candidature.

### III.6 ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'attribution du marché aura lieu lors de la commission programme régional de formation, qui réunit les partenaires du pouvoir adjudicateur au mois de septembre.

#### **Confirmation de la réalisation d'une formation et possibilité d'annulation préalable :**

La réalisation d'une formation par le titulaire du présent contrat fait l'objet d'une confirmation au moins 15 jours avant la date prévue.

La conclusion du présent acte d'engagement ne confère pas au titulaire un droit à la réalisation de la ou des formations prévues par le contrat. La MONA se réserve en effet la possibilité d'annuler la réalisation de la ou des formations prévues jusqu'à 15 jours avant la date, si le nombre de participants est insuffisant. Cette annulation n'ouvre pas droit à quelque indemnité de que ce soit de l'organisme de formation. Elle fait l'objet d'un courriel ou d'un courrier au titulaire.

### III.7 VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel exercé avant la conclusion du contrat (articles 1441-1 et suivants du code de procédure civile) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution du contrat ou, à défaut, dans les six mois qui suivent la conclusion du contrat (articles 1441-3 et suivants du code de procédure civile).

Ces actions doivent être engagées devant le tribunal de grande instance de Bordeaux.

### III.8 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les questions devront être posées par mail à [professionnalisation@monatourisme.fr](mailto:professionnalisation@monatourisme.fr) ou par téléphone au 07 60 24 87 53.

#### **Adresse postale**

La MONA  
60-64 Rue Joseph ABRIA  
33 000 BORDEAUX

Responsables du marché : Charlotte Emery et Florent Guitard